

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

Arrondissement de
Saverne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Elus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 9

SEANCE du 26 janvier 2015

Sur convocation adressée aux conseillers en date du 16 janvier 2015, le Conseil Municipal de Handschuheim, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire.

Membres présents : M. BILGER René, Mme HOEFFEL Dominique, M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, Mme MINKER Fabienne, M. OBRECHT Jean-Michel M. SCHORDAN Raymond, M. WICK Bernard

Membre excusé : Mme FREYSZ Marline a donné procuration à Mme HOEFFEL Dominique

----- Ordre du Jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Approbation du contrat de territoire Kochersberg-Ackerland-les Châteaux 2015/2017
4. Avenant à la convention pour l'application du droit des sols
5. Déclaration d'intention d'adhérer à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique
6. Avenant Contrat d'assurance des risques statutaires
7. Avenant au contrat à durée déterminée modifiant la rémunération d'un agent non titulaire
8. Mise à disposition du matériel : déneigement hivernal
9. Désignation d'une commission « urbanisme »
10. Divers

Le Maire accueille et salue les membres du conseil et donne lecture de l'ordre du jour.

I) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Mme Stéphanie ZAVAGNI, en qualité de secrétaire de séance.

II) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 15 décembre 2014 dans la forme et la rédaction présentées.

III) APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE KOCHERSBERG-ACKERLAND-LES CHATEAUX 2015/2017

Monsieur le Maire expose les objectifs et les orientations du contrat de territoire Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes et les communautés de communes.

Il rappelle que ce 2^{ème} contrat de territoire définit comme le précédent, mais pour une durée de trois ans, les aides apportées par le Conseil Général aux opérations d'investissement des communes et intercommunalités.

A ce titre, deux projets prioritaires portés par la commune de Handschuheim seront inscrits dans ce contrat pour la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017. En effet la rénovation de l'église sera subventionnée à hauteur de 31% et la création d'une piste pour piétons et cyclistes Route d'Osthoffen sera soutenue financièrement à hauteur de 15%.

Le Maire indique que le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de la réunion de la Commission Permanente du 1er décembre 2014. Le Conseil-Général sollicite l'autorisation du conseil municipal de signer ce document.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le contrat de territoire Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux conclu pour la période 2015-2017.

- D'autoriser le Maire à signer le contrat de territoire Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux.

IV) AVENANT A LA CONVENTION POUR L'APPLICATION DES DROITS DES SOLS

Par délibération du 26 mai 2014, le Conseil Général a modifié ses modalités d'intervention dans le cadre de l'instruction des autorisations d'occupation du sol. Ainsi, une redevance de 2,00 € par habitant et par an est demandée à compter du 1^{er} janvier 2015 aux communes confiant l'instruction du droit des sols au Service Départemental de l'Architecture de l'Urbanisme et de l'Habitat du Conseil Général.

Afin de poursuivre l'instruction de droit des sols avec le SDAUH, il y a lieu de conclure un avenant à la convention avec le Conseil Général.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention en vigueur pour l'application du droit des sols.

V) **DECLARATION D'INTENTION D'ADHERER A LA FUTURE AGENCE
TECHNIQUE D'INGENIERIE PUBLIQUE**

La réforme territoriale engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités. Pour les Conseil-Généraux, la réforme prévoit de supprimer la clause de compétence générale et de restreindre les possibilités d'assistance du Département aux Communes.

Actuellement, la Commune est accompagnée par le Conseil-Général pour :

- l'Application du Droit des Sols (ADS) *instruction des permis de construire*
- l'Accompagnement Technique en Aménagement et Urbanisme

Ultérieurement, la Commune pourrait être accompagnée, selon son intérêt pour les missions suivantes :

- Application du droit des Sols (ADS)
- Conseil en aménagement et urbanisme
- Accompagnement technique en aménagement et urbanisme
- Gestion de la paie
- Gestion des listes électorales
- Accompagnement à la conduite d'étude, d'action, de projet d'intérêt intercommunal ou départemental ou l'élaboration d'un projet de territoire

Aujourd'hui avec la réforme territoriale, le Conseil-Général prend les devants et envisage de construire un modèle qui permette de continuer à proposer un accompagnement en ingénierie aux communes et intercommunalités, pour les services qu'elles continueront de mutualiser avec le Département du Bas-Rhin.

Le Conseil-Général s'apprête à créer une Agence Territoriale d'ingénierie publique qui se présentera sous la forme d'un syndicat mixte qui pourra exercer des missions payantes, à la carte, au service des adhérents, sans transfert de compétence ni obligation d'exclusivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Donner son accord de principe pour adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique.

L'adhésion effective sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil-Municipal après publication de l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte.

VI) AVENANT CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire rappelle la délibération du 15 décembre 2014 concernant la revalorisation tarifaire du contrat d'assurance des risques statutaires et la décision de se rapprocher du Centre de Gestion pour signifier le mécontentement de cette augmentation en cours de contrat.

Le Maire rend compte du retour du service du Centre de Gestion, en charge du contrat groupe d'assurance des risques statutaires ainsi que les explications données par Monsieur Dossmann, précisant que le contrat d'assurance statutaire collectif auquel adhère la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2012 a fait l'objet d'une tarification particulièrement favorable. Depuis 2013, la sinistralité des agents des collectivités adhérentes au contrat s'est fortement dégradée sur le plan local et national. En juin 2014, l'assureur a signifié au Centre de Gestion la nécessité d'une revalorisation tarifaire pour équilibrer le contrat ou la résiliation de celui-ci. Face à l'impossibilité pour le centre de gestion de faire un appel d'offre quant au délai réglementaire et aux taux attractifs de l'assureur par rapport au marché, il a été négocié une revalorisation des taux au 1^{er} janvier 2015.

Le Maire confirme qu'il y a lieu, de conclure un avenant au contrat groupe d'assurance des risques statutaires auprès de l'assureur AXA et le courtier YVELIN compte tenu de la dégradation financière du contrat et des propositions de revalorisations tarifaires pour la dernière année du contrat 2012-2015.

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention de Mme. HOEFFEL Dominique, décide :

- D'autoriser le Maire à signer le dit avenant.

VII) AVENANT AU CONTRAT A DUREE DETERMINEE MODIFIANT LA REMUNERATION D'UN AGENT NON TITULAIRE

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

VU la délibération en date du **25 août 2014** portant création d'un emploi d'accompagnatrice scolaire à temps non complet, en qualité de non titulaire,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Qu'à compter du 01 février 2015, la rémunération de l'emploi d'accompagnatrice scolaire non titulaire est révisée comme suit :

Anciens indices : brut : 330 majoré : 316

Nouveaux indices : brut : 340 majoré : 321

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

VIII) MISE A DISPOSITION DU MATERIEL : DENEIGEMENT HIVERNAL

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2011, instituant la mise à disposition du matériel de déneigement hivernal assuré par MM.WICK Jean-Jacques et WICK Bernard pour un tarif de 20,00 €par heure de mise à disposition de tracteur.

Le Maire rappelle le point divers de la séance du 15 décembre 2014 concernant l'augmentation du tarif horaire de mise à disposition de tracteur et le changement de personne pour assurer le déneigement de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- *Désigner Jacques KOERCKEL pour assurer le déneigement de la commune de Handschuheim. Jean-Jacques WICK le remplacera en cas d'empêchement.*
- *Fixer le tarif horaire de mise à disposition du matériel de déneigement hivernal (tracteur) à 50,00 € et d'autoriser le Maire à signer la convention.*

IX) DESIGANTION D'UNE COMMISSION « URBANISME »

Compte tenu de la décision, à l'unanimité d'engager la commune de Handschuheim dans une démarche d'intention de transformation du POS en PLU, et de l'importance du suivi de cette démarche,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner une commission Ad hoc, composée comme suit :

- *Le Maire, SCHMITT Alfred*
- *SCHORDAN Raymond*
- *FREYSZ Marline*
- *BILGER René*
- *HOEFFEL Dominique*
- *KOERCKEL Jacques*
- *MEUNIER Alain*
- *MINKER Fabienne*
- *OBRECHT Jean-Michel*
- *WICK Bernard*

X) DIVERS

• Réflexion budget 2015

En vue de la préparation du Budget 2015, le Maire a présenté un document désignant des projections de travaux d'investissement 2015 et n+, résumées ci-dessous. Le document servira de base de réflexion quant à l'élaboration du budget et de fixer des priorités.

1. Restauration de l'église	9. Salle au rdc création d'un local de rangement pour tables et chaises
2. Eclairage Public	10. Cimetière
3. Sécurisation limitation de la vitesse dans le village	11. Tilleuls D718 & Elagage de l'arbre devant l'église
4. Barrières de trottoir devant l'église	12. Mise en valeur des fermes et autres bâtiments remarquables
5. Logement 2 ^{ème} étage Mairie	13. Portail cours de la Mairie
6. Visibilité de la mairie	14. Chemin des champs en prolongation de la rue des Rivières
7. Panneau d'affichage	15. Panneaux de rue
8. Filet anti-pigeons (sous cornières mairie)	

Les échanges autour du document proposé par Monsieur le Maire, ont permis de relever l'entrain de l'ensemble des membres présents ainsi que les points de vigilance suivants :

-1) L'Eglise d'Osthoffen est un exemple supplémentaire de rénovation du patrimoine local.

Créer une rampe d'accès extérieure implique de modifier le mur devant l'église (vérifier faisabilité)

-3) La sécurisation du village (déplacement panneau d'entrée du village et pose de panneaux de zone de limitation de vitesse) nécessite des devis et l'accord du Conseil Général.

-9) Revoir la configuration des plans de la création d'un local de rangement annexé à la salle au rdc de la mairie, avec optimisation de tout l'espace disponible.

-11) Le Conseil Général propose un programme d'abattage sanitaire concernant 6 arbres. Dominique HOEFFEL suggère un plan de renouvellement progressif de ces 6 tilleuls à remplacer. Elle rappelle qu'au début de son mandat existait déjà la même problématique qu'actuellement. Point à rediscuter ultérieurement, avec comme soucis du Maire, le respect de l'alignement existant car il ne s'agit pas de créer un « boulevard ».

Concernant l'élagage de l'arbre devant l'église, une consultation de deux paysagistes a déjà été menée avec la proposition d'un élagage en périphérie pour éviter de fortifier les racines.

-14) Nouvelle mise en demeure le constructeur Stéphane Berger, qui a été sollicité à plusieurs reprises concernant la réparation du chemin des champs en prolongation de la rue des Rivières.

- **Echéancier préparation Budget 2015**

L'échéancier concernant l'élaboration du budget s'effectuera en plusieurs étapes

le 26/01 : projection travaux d'investissement 2015

le 03/02 : 2^{ème} point d'étape réflexion budget

Le 12/02 : formation logiciel comptabilité pour élaboration budget

Le 19/02 : passage du Trésorier pour aide à la préparation

Le 16/03 : vote du budget.

- **Détecteurs de fumée obligatoires à partir de 15 mars 2015**

Bernard Wick propose de programmer une révision des extincteurs et des conseils en installation de détecteurs de fumée. Une circulaire sera distribuée à tous les habitants pour les informer.

- **Mise en service du PES (obligation de dématérialisation des flux comptables)**

Les Mandats et titres sont désormais transmis par voie dématérialisée, ce qui entraîne un travail de saisie et de paramétrage des données du logiciel comptabilité aux normes PES* (protocole d'échange standard)

- **Approvisionnement de sel au comptoir agricole de Wiwersheim**

Pour pouvoir déneiger les routes du village prochainement, un approvisionnement en sel devient nécessaire.

- **Reprise des travaux du TSPO entre Handschuheim et Furdenheim à partir du 15 mars**

- **Election du conseil Presbytéral à la bibliothèque le dimanche 01 février 2015**

à 9h00

- **Un dernier tour de table permet de relevé les informations suivantes :**

- Dominique HOEFFEL informe, qu'à l'initiative de la Région, il sera désormais possible de créer des noms de domaine se terminant en .alsace, au même rang que le .fr, le .com ou le .eu. La commune pourrait donc modifier le site internet avec la nouvelle extension régionale (www.handschuheim.alsace) et générer ainsi les adresses email.
- Jean Michel OBRECHT informe qu'une subvention de 10% du montant des travaux de l'église pourrait être accordée à la commune par l'Union de l'Entraide. En outre les travaux de peinture pourraient être pris en charge par la paroisse. Se rapprocher du Quai St Thomas pour le délai de transmission de la demande.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h15, en remerciant les conseillers de leur participation active.